

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 18 juillet 2008  
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15  
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel  
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique  
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15  
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure  
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel  
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00  
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00  
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15  
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - PESSAC - Pôle intermodal - Fermeture du puits de jour -  
Marché 07218U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine poursuit l'aménagement du pôle intermodal du centre de Pessac, opération qui nécessite notamment la fermeture du puits de jour du parc de stationnement. Ces travaux se situent sur l'espace compris entre le bâtiment de la gare et la station tramway.

Cet espace est appelé à être couvert, ultérieurement, par un ouvrage de type auvent abri voyageurs, présentant par ailleurs diverses contraintes techniques.

Afin de mener à bien les travaux de fermeture du puits de jour, une procédure de consultation a été lancée à l'issue de laquelle, le marché 07218U a été attribué au groupement GTM / BTPS ATLANTIQUE pour un montant de 212 900 € HT soit 254 628,40 € TTC.

Le démarrage du chantier est intervenu le 14 avril 2008 pour un délai contractuel de 3 mois.

Les travaux portent notamment sur la démolition de la dalle qui entoure le puits de jour, afin que la couverture de celui-ci soit parfaitement installée. Selon les plans du parc de stationnement la dalle avait une épaisseur de 0,25 m.

Or, il s'avère que la dalle est d'une épaisseur de 0,90m ce qui nécessite la mise en œuvre de moyens très supérieurs à ceux qui étaient prévus.

De plus pour rattraper des problèmes de niveau et assurer l'étanchéité de l'ouvrage il s'avère nécessaire de construire des murets en béton armé avec relevés d'étanchéité, le long de l'ouvrage SNCF et en périphérie de la grille de ventilation.

Le coût de ces travaux imprévus s'élevant à 45 710 € HT, soit une augmentation de 21,5 % du montant initial du marché, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché pour prendre en compte les variations de quantités du détail estimatif et les prix nouveaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Ces éléments sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Prestations	n° prix	unité	quantités initiales	quantités modifiées	prix unitaires HT	total initial HT	total modifié HT	écart
Clôture provisoire	4	m	100	200	32,00	3 200,00	6 400,00	3 200,00
Démolition béton armé	11	m <sup>3</sup>	90	64,80	100,00	9 000,00	6 480,00	-2 520,00
Pré dalles	15	m <sup>2</sup>	160	110	93,00	14 880,00	10 230,00	-4 650,00
Protection étanchéité	19	m <sup>2</sup>	250	200	24,00	6 000,00	4 800,00	-1 200,00
Grilles aération	21	m <sup>2</sup>	26	23	820,00	21 320,00	18 860,00	-2 460,00
							Total	-7 630,00

Prestations nouvelles	n° prix	unité	quantités	prix unitaires HT	Total	
relevés béton armé h 0,70 m côté OA SNCF	PN 1	ml	19,50	657	12 811,50	
relevés béton armé h 0,35 m en périphérie grille ventilation	PN2	ml	21,50	451,00	9 696,50	
Bande soline au droit des relèves sur bâtiments existants	PN4	ml	26,00	110,00	2 860,00	
Plus value pour démolition des dalles épaisseur 90 cm	PN5	m <sup>3</sup>	25,20	1110,00	27 972,00	
					Total	53 340,00

Total global HT	45 710,00
TVA	8959,16
<b>Total global TTC</b>	<b>54 669,16</b>

Les prix nouveaux ont été mis au point lors de discussions entre le groupement et le maître d'œuvre et ont été arrêtés par les deux parties après avoir été jugés cohérents et économiquement satisfaisants au regard notamment du sous détail des prix.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 25 juin 2008.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB D320 – Programme TAB02

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°1 au marché 07218U, et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant d'un montant de 45 710 € HT, soit 54 669,16 € TTC portant ainsi le montant du marché considéré à 258 610 € HT soit 309 297,56 € TTC.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,  
P/ Le Président et par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 JUILLET 2008**

**PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2008**